

Vos démarches

☛ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

☛ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

☛ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

☛ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

TRES SAINT-LAURENT-DE-NESTE
 1 RUE DU HOUNTA 65150 SAINT LAURENT DE NESTE
 Tél. : 05 62 39 70 25

- Sur le montant de votre impôt :

SIP LANNEMEZAN SAID LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
 65303 LANNEMEZAN CEDEX
 Tél. : 05 62 40 60 50

* (Service 0,05 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 329 NISTOS

TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total de cotisation
Taux 2018	5,81 %	%	4,48 %	24,69 %	0,205 %	16,42 %	0,401 %	
Taux 2019	5,81 %	%	4,73 %	24,69 %	0,196 %	17,74 %	0,386 %	
Adresse	24 COSTE DE MONTNE							
Base ①	889		889	889	889	889	889	
Cotisation	52		42	219	2	158	3	47
Cotisation lissée ②								
Adresse	24A COSTE DE MONTNE							
Base ①	779		779	779	779	779	779	
Cotisation	45		37	192	2	138		417
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	95		73	403	4	268	6	
Cotisations 2019	97		79	411	4	296	6	893
Variation	+2,11 %	%	+8,22 %	+1,99 %	0 %	+10,45 %	0 %	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	47,54 %	%	25,52 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	2,32 %	
Taux 2019	47,54 %	%	26,77 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	2,26 %	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	56		56			70	56	
Cotisations 2018	26		14			18	1	
Cotisations 2019	27		15			19	1	62
Variation	+3,85 %	%	+7,14 %	%	%	+5,56 %	0 %	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de				14 €.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale			44
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt :			999
Références administratives : 650 80 021 026 329 329 HN								

Vos démarches

↳ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

↳ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

↳ **Par téléphone** :

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

↳ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

TRES SAINT-LAURENT-DE-NESTE
1 RUE DU HOUNTA 65150 SAINT LAURENT DE NESTE
Tél : 05 62 39 70 25

- Sur le montant de votre impôt :

SIP LANNEMEZAN SAID LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
65303 LANNEMEZAN CEDEX
Tél : 05 62 40 60 50

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 329 NISTOS

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total de cotisation
Taux 2018	5,81 %	%	%	4,48 %	24,69 %	0,205 %	16,42 %	0,401 %	
Taux 2019	5,81 %	%	%	4,73 %	24,69 %	0,196 %	17,74 %	0,386 %	
Adresse		24 COSTE DE MONTNE							
Base ①	889			889	889	889	889	889	
Cotisation	52			42	219	2	158	3	476
Cotisation lissée ②									
Adresse		24A COSTE DE MONTNE							
Base ①	779			779	779	779	779	779	
Cotisation	45			37	192	2	138		417
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018	95			73	403	4	268	6	
Cotisations 2019	97			79	411	4	296	6	893
Variation	+2,11 %	%	%	+8,22 %	+1,99 %	0 %	+10,45 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	47,54 %	%	%	25,52 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	2,32 %	
Taux 2019	47,54 %	%	%	26,77 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	2,26 %	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		56		56			70	56	
Cotisations 2018	26			14			18	1	
Cotisations 2019	27			15			19	1	62
Variation	+3,85 %	%	%	+7,14 %	%	%	+5,56 %	0 %	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de					14 €.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale			44
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			999
Références administratives : 650 80 021 026 329 329 H N									

Vos démarches

- ☞ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée
- ☞ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ☞ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ☞ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 - Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :

TRES SAINT LAURENT DE NESTE
1 RUE DU HOUNTA 65150 SAINT LAURENT DE NESTE
Tél : 05 62 39 70 25
 - Sur le montant de votre impôt :

SIP - LANNEMEZAN SAID LANNEMEZAN 645 RUE GEORGES CLEMENCEAU
65303 LANNEMEZAN CEDEX
Tél : 05 62 40 60 50

*Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 329 NISTOS

	2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	2018	5,81 %	%	4,48 %	24,69 %	0,205 %	16,42 %	0,401 %	
	2019	5,81 %	%	4,73 %	24,69 %	0,106 %	17,74 %	0,386 %	
Propriété	Adresse	24 COSTE DE MONTNE							
	Cotisation	889		889	889	889	889	889	
	Cotisation lissée ②	52		42	219	2	168	3	476
	Adresse	24A COSTE DE MONTNE							
	Base ①	779		779	779	779	779	779	
	Cotisation	45		37	192	2	138		417
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	95		73	403	4	268	6	
	Cotisations 2019	97		79	411	4	296	6	893
	Variation	+2,11 %	%	+8,22 %	+1,99 %	0 %	+10,45 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	47,54 %	%	25,52 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	2,32 %		
Taux 2019	47,54 %	%	26,77 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	2,26 %		
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	56		56			70	56		
Cotisations 2018	26		14			18	1		
Cotisations 2019	27		15			19	1	62	
Variation	+3,85 %	%	+7,14 %	%	%	+5,56 %	0 %		
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 14 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			44	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt :			999	

Références administratives : 650 80 021 026 329 329 H N

Vos démarches

↳ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée

↳ **Par courrier** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

↳ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

↳ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

TRES SAINT-LAURENT-DE-NESTE
 1 RUE DU HOUNTA 65150 SAINT LAURENT DE NESTE
 Tél : 05 62 39 70 25

- Sur le montant de votre impôt :

SIP LANNEMEZAN SAID LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
 65303 LANNEMEZAN CEDEX
 Tél : 05 62 40 60 50

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 329 NISTOS

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	5,81 %	%	4,48 %	24,69 %	0,205 %	16,42 %	0,401 %		
Taux 2019	5,81 %	%	4,73 %	24,69 %	0,196 %	17,74 %	0,386 %		
Adresse		24 COSTE DE MONTNE							
Base ①	889		889	889	889	889	889		
Cotisation	52		42	219	2	158	3	476	
Cotisation lissée ②									
Adresse		24A COSTE DE MONTNE							
Base ①	779		779	779	779	779	779		
Cotisation	45		37	192	2	138		417	
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018	95		73	403	4	268	6		
Cotisations 2019	97		79	411	4	296	6	893	
Variation	+2,11 %	%	+8,22 %	+1,99 %	0 %	+10,45 %	0 %		
Propriétés bâties									
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	47,54 %	%	25,52 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	2,32 %		
Taux 2019	47,54 %	%	26,77 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	2,26 %		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		56		56		70	56		
Cotisations 2018	26		14			18	1		
Cotisations 2019	27		15			19	1	62	
Variation	+3,85 %	%	+7,14 %	%	%	+5,56 %	0 %		
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 14 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			44	
					Dégrevement Habitation principale				
					Dégrevement JA État				
					Dégrevement JA Collectivité				
Montant de votre impôt :								999	
Références administratives : 650 80 021 026 329 329 H N									